

Conseil communal de Lausanne

Crédits-cadres bisannuels 2025-2026

Rapport sur le préavis N° 2024/48

La Commission des finances a examiné le préavis N° 2024/48 lors de sa séance du 30 octobre 2024.

1. Objet du rapport

Le préavis porte sur l'octroi de six crédits-cadres d'investissement du patrimoine administratif pour les exercices 2025 et 2026 :

- Un crédit de CHF 22'125'000.- au Service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics est destiné à l'entretien de la voirie et des ouvrages d'art, à l'adaptation des espaces publics ainsi qu'au renouvellement du marquage routier et des installations de régulation du trafic ;
- Un crédit de CHF 20'995'000.- au Service de l'eau est attribué aux renouvellements et aux extensions du réseau de distribution d'eau potable et d'évacuation des eaux ainsi qu'à l'échange périodique des systèmes de comptage. Des recettes d'investissement (participation de tiers) pour un montant estimé à CHF 1'200'000 seront portées en recette d'investissement pour l'eau potable ;
- Un crédit de CHF 44'975'000.- aux Services industriels permet de couvrir partiellement les frais de renouvellement et d'extension des réseaux de distribution du gaz, du chauffage urbain, de l'électricité et de télécommunication. L'imputation de la main-d'œuvre interne ainsi que les intérêts intercalaires liés aux projets financés par ce crédit, estimés à CHF 9'624'000.-, seront portés en recettes sur les budgets de fonctionnement y relatifs. Pour les raccordements du chauffage urbain, les coûts estimés à CHF 4'800'000.- seront compensés par les participations des bénéficiaires. En outre, des recettes d'investissement (participation de tiers) des extensions de l'électricité seront facturées pour un montant estimé à CHF 9'900'000.- ;
- Un crédit de CHF 1'895'000.- au Service des parcs et domaines est destiné à des travaux de génie civil spécifiques permettant la création de fosses de plantation, dans le cadre des projets de renouvellement et d'extension des divers réseaux ou d'adaptations locales de l'espace public. Ces travaux coordonnés s'inscrivent dans la mise en œuvre de l'objectif canopée sur le domaine public. La fourniture et la plantation des arbres sont financées par les crédits-cadres du Spadom ;
- Un crédit de CHF 1'000'000.- au Service des écoles et du parascolaire est destiné à couvrir les frais d'entretien des revêtements de surface (pavage, dallage, revêtement bitumineux, sol sportif etc.) ainsi que la mise en conformité, la sécurisation des lieux et l'amélioration paysagère dans les préaux et les parkings situés sur les parcelles comprenant des constructions scolaires ;
- Un crédit de CHF 200'000.- au Service des gérances permet de financer les travaux d'entretien des surfaces privées communales.

Le montant total du crédit-cadre s'élève à **CHF 91'190'000.**

Ce crédit cadre regroupe, ainsi, des compétences de différentes directions et vise à créer des synergies entre les travaux d'entretien, de renouvellement et d'extension sur les différents réseaux souterrains, ainsi que sur la voirie publique ou privée communale, en vue de diminuer les coûts associés à chaque projet pris individuellement. L'idée est de faire travailler ensemble tout le personnel qui va ouvrir la route, de manière coordonnée, dans des processus longs et complexes. Il s'agit de coordonner la vétusté des réseaux, les mises à l'enquête des SIL, Eau et MAP, les travaux sur les réseaux et, dessus, la remise en état, sans devoir casser la route plusieurs fois. Les sommes engagées et les enjeux sont importants, mais c'est ce qui permet de maintenir le patrimoine des réseaux en état fonctionnel et, ensuite, par-dessus, de remettre en état de jolie manière. La liste de tous les projets est présentée en détail dans l'annexe au préavis.

La planification et l'exécution coordonnées de l'entretien des réseaux et de l'espace public permettent non seulement de réduire les coûts d'exécution, mais aussi de limiter l'impact sur les riverains, les transports publics, la circulation et le stationnement, ceci tout en assurant l'accessibilité aux commerces et aux services

et également de prolonger la durée de vie des infrastructures communales.

2. Discussion

Le préavis n'a pas suscité de discussion.

3. Conclusion

Il est procédé au vote des conclusions du préavis en bloc. Les conclusions :

- **1.** « d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif pour les années 2025 et 2026 de CHF 91'190'000.- pour l'entretien constructif et l'adaptation de la voirie, le renouvellement et l'extension du réseau des collecteurs publics, du réseau de distribution d'eau, des réseaux des Services industriels, ainsi que pour l'entretien de surfaces privées communales et des surfaces extérieures (préaux et parkings) des établissements scolaires » ;
- **2.** « d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissements sur la rubrique 331 de chaque service » ;
- **3.** « d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser, en fonction des dépenses réelles, les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 des services de la Direction des finances et de la mobilité, de la Direction du logement de l'environnement et de l'architecture, de la Direction de la sécurité et de l'économie et de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers, ainsi que sur la rubrique 322 pour ceux de la Direction des services industriels » ;
- **4.** « de porter en amortissement des crédits susmentionnés les recettes et les subventions qui pourraient être accordées »

sont toutes acceptées par 11 oui, 0 non et 2 abstentions.

Carolina CARVALHO
Rapportrice

Lausanne, le 1^{er} novembre 2024